



**Association Secours Sud Fribourgeois  
Assemblée des délégué-e-s**

**Mercredi 8 octobre 2025, à 19h00, à Bulle**

Membres présents

Selon liste annexée

Secrétaire PV

Sophie Richard Audino, assistante de direction ASSF

<b>1</b>	<b>Constitution de l'assemblée</b>
----------	------------------------------------

M. François Genoud ouvre l'assemblée et salue les participants, les membres de l'association, ainsi que les invités et les représentants de la presse.

Ce jour, 43 communes sont représentées, pour un total de 198 voix. La majorité est ainsi fixée à 133 voix. Parmi celles qui sont excusées, on peut citer Hauteville et Massonnens. Quant à Châtel-St-Denis, Grangettes et Bas-Intyamou, elles sont absentes sans s'être excusées au préalable.

Chaque représentant-e des communes a reçu un carton indiquant le nombre de voix dévolu à sa commune.

M. François Genoud désigne les scrutateurs de l'assemblée, à savoir Mme Chantal Pythoud (Bulle), M. Daniel Frossard (Remaufens) et Mme Anne Oberson (Le Châtelard).

L'ordre du jour, ainsi que la documentation qui a été transmis aux délégué-e-s avant l'assemblée, est approuvé tel que proposé.

<b>3</b>	<b>Procès-Verbal de l'Assemblée du 7 mai 2025</b>
----------	---

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 7 mai 2025, à Villarimboud, a été transmis aux délégué-e-s avec les documents relatifs à cette séance. Celui-ci est soumis au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des communes présentes.

<b>2</b>	<b>Mot du Président</b>
----------	-------------------------

Deux dossiers importants occupent particulièrement le Comité de direction, de même que le personnel des Secours Sud fribourgeois.

Tout d'abord, le projet de la nouvelle centrale ambulances se poursuit pour lequel une demande de crédit, rappelons-le, a été acceptée lors de l'assemblée des délégué-e-s le 7 mai 2025. A ce sujet, une mise à l'enquête a été publiée, sans opposition, et le dossier suit son cours selon calendrier que le Comité de direction s'était fixé. Il y a lieu d'être optimistes tout en espérant une nouvelle fois que les autorités compétentes sauront faire preuve de diligence à l'égard du traitement d'un dossier relevant de l'intérêt public.

Le second dossier concerne quant à lui le projet de l'ECAB "Casernes : vision 2030+" dont le lancement a été validé par la CDIS en automne 2024. Celui-ci aura pour but d'analyser différents éléments qui permettront à terme de déterminer une nouvelle carte opérationnelle en fonction des réalités du terrain. Pour cela, différentes mesures sont en cours telles que la pose de traceurs GPS sur les véhicules qui permettront d'étudier précisément les déplacements lors des interventions, etc. Cette étude pourrait ainsi influencer les constructions nouvelles notamment en ce qui concerne la détermination de leurs emplacements futurs. A ce sujet, il est à noter que l'ECAB a pour projet la réalisation d'un catalogue de caserne "type". Ces ouvrages seraient modifiables mais l'idée serait d'établir des standards en fonction des compagnies qu'elles abriteront. Enfin, toujours dans le cadre du projet de l'ECAB, les aspects financiers relatifs aux coûts assumés par les associations de communes seront abordés.

<b>4</b>	<b>Budget de fonctionnement 2026</b>
----------	--------------------------------------

a) Présentation partie Ambulances Sud

M. Florian Dubail présente le budget 2026 qui présente peu de différences avec celui de 2025. Le budget établi l'a été en se basant sur les deux derniers exercices ainsi que le budget 2025.

S'agissant des charges du personnel, notamment des annuités dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, il sera tenu compte des décisions prises par les autorités cantonales en matière de politique salariale pour 2026.

En 2026, les prévisions en termes d'acquisition de matériel devraient être moins conséquentes, ce qui permettra quelques économies. A contrario, il a été budgété une augmentation des charges en lien avec l'entretien des véhicules. Une augmentation sensible des coûts relatifs à la maintenance des logiciels informatiques sera inéluctable, tout comme ceux liés à la garantie de la protection des données qui sera mise en place courant 2026.

Enfin, une nouvelle dépense a été inscrite au budget, à savoir les charges d'intérêts à raison de CHF 50'000.-- en lien avec les premiers acomptes qui seront versés pour la nouvelle centrale ambulances et qui nécessiteront le début d'un emprunt.

Les revenus seront pour ainsi dire identiques à ceux de 2025. La seule inconnue dans l'établissement du budget coïncide avec l'un des points de l'initiative "Urgences H24" qui prévoit la participation du canton aux frais d'interventions. En effet, la mise en application du versement des subsides déterminés en fonction des prises en charge des patients n'est pas encore connue. Selon une première projection, pour notre association, c'est un montant annuel d'environ CHF 700'000.-- dont les patients pourraient bénéficier.

Ainsi, la participation des communes pour 2026 est projetée à CHF 11.65 p/habitant, ce qui est moins qu'en 2025.

b) Présentation partie Bataillon Sud

M. Florian Dubail relève que peu de changements sont à apporter pour 2026. Les charges du personnel seront adaptées comme celles appliquées pour le Service des ambulances, soit en fonction des décisions étatiques qui seront prises.

Des montants plus conséquents ont été prévus pour le versement des soldes et les cours qui devront être suivis en 2026. Quant à l'amortissement des futures tenues, il n'a pas encore été réalisé dans sa totalité, ce qui sera fait entre 2026 et 2027. Enfin, s'agissant des missions volontaires, ce que l'on dépense est compensé par la facturation inhérente à ces missions, ce qui n'a aucune incidence sur le budget.

Ainsi, la participation des communes pour 2026 est projetée à CHF 13.63 p/habitant, ce qui est moins qu'en 2025.

Pour conclure, le coût par habitant du Bataillon Sud pour 2026 s'élèverait à CHF 52.73 contre les CHF 54.70 qui avait été porté au budget 2025.

c) rapport de la commission financière

M. Laurent Menoud, président de la commission, fait lecture des points essentiels de leur rapport. Celui-ci constate que le budget 2026 est le plus bas établi depuis la création de l'association en 2023 tout en soulignant qu'il sera évidemment amené à évoluer en raison des futurs investissements (cf. annexe).

Le préavis de la commission est positif et recommande d'approuver le budget qui est soumis aux communes membres.

d) Discussion

M. François Genoud ouvre la discussion au sujet du budget 2026.

La commune de Vaulruz, M. Jean-Bernard Erni, aurait aimé des informations concernant le poste "Pertes sur débiteurs" s'agissant du Service des ambulances. M. Florian Dubail indique qu'il y a beaucoup de personnes prises en charge en ambulance qui ne s'acquittent pas de leur dû. Il concède que le montant est important. Il ajoute également que les subsides futurs versés par le canton dans le cadre de l'initiative "Urgences H24" ne prendront pas en compte les possibles impayés. Ce seront les factures émises qui seront prises en considération comme base de calcul.

La commune de La Verrerie, M. Marc Fahrni, a bien pris acte du fait que le versement des paliers salariaux seront faits en fonction des décisions cantonales. Il souhaite savoir s'il en sera de même concernant l'indexation des salaires. M. Florian Dubail lui confirme que la pratique sera la même que pour les indexations.

En outre, M. Marc Fahrni relève que c'est le deuxième budget de suite qui est établi en projetant une baisse du nombre d'interventions des ambulances et souhaite savoir ce qui explique cela. M. Francis Mirante, directeur du Service des ambulances, confirme cette baisse qui concerne environ 100 interventions annuelles, soit environ CHF 100'000.--. Ceci ne doit toutefois pas remettre en question le volume de la nouvelle centrale, ce que confirme M. François Genoud. En effet, il faut garder à l'esprit que l'évolution démographique prévue ces prochaines années notamment en Gruyère et dans les communes du sud de l'association aura inévitablement des répercussions sur les deux services.

e) Approbation

La parole n'est plus sollicitée par l'assemblée.

Par conséquent, il est passé au vote.

<b><u>Vote</u></b>		
OUI	:	198 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

Cet objet est adopté à l'unanimité.

## 5 Budget des investissements 2026

### a) Acquisition de deux ambulances équipées

M. Florian Dubail rappelle que de coutume, l'acquisition d'une nouvelle ambulance est portée au budget. Néanmoins, cette année, ce sont deux véhicules qui ont été portés en compte. En effet, chaque année lors de la votation du budget, le véhicule concerné est d'ores et déjà commandé car les commandes sont réalisées en automne. Désormais, nous serons en adéquation avec les chiffres du budget. Cette année, deux ambulances ont été livrées en même temps car l'une avait rencontré des retards dans sa livraison. Les autres véhicules déjà en service ont ainsi accumulés des kilomètres en plus, ce qui a engendré des frais de maintenance plus conséquents. Une ambulance a une durée de vie d'environ 6 ans et le roulement dans le parc des véhicules est donc à prévoir en conséquence. Quant à un brancard "Stryker", sa durée d'utilisation est d'environ 12 ans et peut donc être utilisé sur un cycle de deux ambulances.

### b) Rapport de la commission financière

V  
M. Laurent Menoud indique que le préavis de la commission est favorable (cf. annexe).

### c) Discussion

La parole n'est pas sollicitée par l'assemblée.

### d) Approbation

Par conséquent, il est passé au vote.

<b>Vote</b>		
OUI	:	198 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité.

## 6 Présentation du plan financier 2026-2030

M. Florian Dubail présente le plan financier mise à jour en fonction des investissements effectués au fur et à mesure des exercices. Selon les projections, le budget du Services des ambulances, à CHF 11.65 p/habitant pour 2026, s'élèverait à CHF 16.55 dans un délai de trois ans.

Quant au Bataillon, avec CHF 13.63 budgété pour 2026, cela pourrait se monter à CHF 25.-- dès le moment où les projets de construction ou d'acquisition de casernes seront effectifs. Il convient néanmoins de prendre ces chiffres avec prudence car il ne s'agit là que de projections, lesquelles devront être confirmées en fonction des investissements futurs qui seront décidés.

La parole n'est pas sollicitée s'agissant de ce point.

## 7 Modification des statuts de l'association

### a) présentation

M. François Genoud fait un bref préambule au sujet de ce point porté l'ordre du jour. Les documents transmis aux membres se présentent sous la forme d'une comparaison de chaque article avec leur modification éventuelle. Dans les faits, il n'y a pas de grand changement qui sera apporté aux statuts. Pour le plus important, on peut relever la composition du Comité de direction qui serait réduite, passant de quatre à trois membres par district, avec l'ajout d'un suppléant, par district également. La liste des critères d'exonération s'agissant de la perception de la taxe d'exemption a également été revue.

Si ces statuts venaient à être acceptés lors de cette assemblée, ils devraient ensuite être approuvés par les conseils législatifs des communes membres. Dans cette perspective, un message commun serait alors adressé aux communes en vue de la présentation desdits statuts. Il serait souhaitable que cette démarche puisse être réalisée encore en 2025, ce qui permettrait de disposer de ces nouveaux statuts pour la prochaine législature. M. François Genoud précise d'autre part que l'impact d'une modification du texte n'aurait pas énormément d'impact au niveau financier, si ce n'est concernant la taxe d'exemption.

### b) rapport de la commission financière

M. Laurent Menoud indique que le préavis de la commission est favorable (cf. annexe).

### c) discussion

La commune de Pont-en-Ogoz, M. Pierre MORARD, questionne l'article 24 relatif aux critères d'exonération qui pour lui ne prend pas correctement en compte le statut des personnes exerçant la fonction de policier. M. Florian Dubail indique que la décision de proposer uniquement une exonération des personnes exerçant sur sol fribourgeois a été faite afin de stopper d'éventuels abus. Après trois ans de pratique, force est de constater que bon nombre de personnes qui bénéficient de cette décision travaillent hors du territoire cantonal. C'est donc un manque à gagner pour les communes membres. Et il est également rappelé que dans les faits, l'exercice de cette profession n'empêche pas à lui seul de servir en tant que sapeur-pompier. En effet, le bataillon compte déjà dans ses compagnies des policiers et des gendarmes, par exemple. M. Pierre Morard en prend bonne note mais estime que la manière dont est formulé cet article n'est pas équitable. Il le déplore et ne le soutiendra pas. MM. François Genoud et Florian Dubail rappelle que l'équité totale n'existera jamais et que tout est cependant pensé pour qu'on n'y parvienne au mieux. La remarque de M. Pierre Morard a été entendue.

La parole n'est plus sollicitée par l'assemblée.

### d) approbation

Par conséquent, il est passé au vote.

<b><u>Vote</u></b>		
OUI	:	187 voix
NON	:	4 voix
Abstention(s)	:	7 voix

Cet objet est adopté à la majorité.

<b>8</b>	<b>Ambulance Sud / Bataillon Sud - Informations</b>
----------	---

### Ambulances Sud

M. Francis Mirante présente le parc véhicule et son renouvellement. Il reconnaît que des pannes surviennent régulièrement, de même que des véhicules peuvent parfois être accidentés. Cela pose des problèmes lors des prises de services et des roulements entre les équipes. D'autre part, un réaménagement des horaires a eu lieu cette année, ceci afin de permettre des relèves plus efficaces, notamment.

La commune de Pont-en-Ogoz se questionne quant à la manière dont les véhicules sont choisis. N'y a-t-il qu'une seule marque, un choix reste-t-il possible ? M. Francis Mirante répond que le choix s'est toujours porté sur la marque Mercedes. Il précise que c'est celui qui convient à leurs besoins. Quant aux autres marques, elles nous sont déconseillées par d'autres utilisateurs. Désormais, tous nos véhicules ont une configuration identique, ce qui représente un grand confort d'utilisation pour le personnel. Le Service des ambulances travaille avec le garage Mercedes à Bulle avec lequel nous avons un accord qui consiste en la mise à disposition des mêmes mécaniciens lors de nos passages chez eux. Nous sommes satisfaits de cet arrangement.

La commune de La Verrerie, M. Marc FAHRNI, demande que des explications supplémentaires relatives aux ambulances et leur roulement soient produites lors de la prochaine demande de crédit d'investissement à ce sujet. Il est pris note de cette requête.

### Bataillon Sud

M. Laurent Surchat présente les effectifs à ce jour. Une attention particulière est portée aux sapeurs-pompier peu actifs. Ainsi, sans pousser à la démission, on peut faire un tri. Les effectifs minimums et maximums sont ceux imposés par l'ECAB. S'agissant du nombre d'interventions, on peut relever que grâce aux mesures prises, celles concernant des alarmes automatiques sont moins fréquentes. Pour le surplus, cela reste stable. D'autre part, les chauffeurs ont pu suivre des cours de conduite poids lourds, que le canton subventionne. Il est très important de poursuivre dans ce sens car la plupart de nos chauffeurs ne sont pas professionnels mais conduisent seulement en tant que miliciens.

Enfin, M. Laurent Surchat rappelle l'importance qu'il y a de collaborer entre les deux services de l'association.

<b>9</b>	<b>Divers</b>
----------	---------------

### Commune de Torny, M. Pierre-Alain Toffel

Il se questionne quant à savoir ce que deviennent les ambulances qui sont mises hors service. M. Francis Mirante lui répond qu'elles sont revendues. Pour exemple, il cite la vente récente à une école qui la destinera à la formation des étudiants.

### Agenda

#### **Cérémonie de promotion des Secours Sud Fribourgeois**

- vendredi 27 février 2026, à Charmey

M. François Genoud transmet les dates des prochaines assemblées :

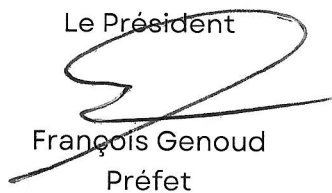
- mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026 (comptes) - en Veveyse
- mercredi 27 mai 2026 (constitutive - nouvelle législature) - en Gruyère
- jeudi 8 octobre 2026 (budget 2027) - en (Glâne)

La parole n'étant plus sollicitée, M. François Genoud remercie les participants pour la bonne tenue des débats. La commission financière est également remerciée pour son travail fourni et détaillé.

Enfin, il invite tout un chacun à partager le verre de l'amitié.

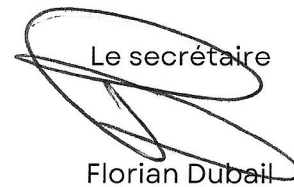
La séance est levée à 20h12.

Le Président



François Genoud  
Préfet

Le secrétaire



Florian Dubail  
Administrateur

Commission financière de l'ASSF

Législature 2021-2026

---

# Rapport de la commission financière à l'assemblée des délégué·e·s de l'association des Secours Sud Fribourgeois du 8 octobre 2025

-

## Budget 2026

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière de l'Association intercommunale des Secours Sud Fribourgeois s'est réunie le 25 septembre 2025 afin d'examiner le projet de budget 2026 soumis par le Comité de direction.

Le présent rapport expose les principaux éléments du budget, en analyse les impacts financiers et formule des recommandations à l'attention de l'Assemblée intercommunale.

La commission remercie M Dubail pour sa disponibilité et les nombreuses explications transmises.

---

## 1. Contexte général

L'Association intercommunale regroupe les 48 communes des districts de la Glâne, de la Veveyse et de la Gruyère. Elle a pour mission d'assurer deux prestations essentielles en matière de sécurité publique :

- le service d'ambulance,
- le service du feu (bataillon sud).

Le budget reflète cette double organisation. Il est ainsi présenté en deux volets distincts :

- les comptes 4220, relatifs au service d'ambulance,
- les comptes 1500 à 1505, concernant le bataillon sud.

## 2. Ambulances

Pour la planification 2026 du service d'ambulance, plusieurs éléments sont à relever :

- une légère diminution des charges salariales, ainsi qu'une actualisation des cotisations patronales, calculées sur la base des comptes 2024 ;
- la prolongation de l'utilisation du parc de véhicules avant leur remplacement, ce qui entraîne une augmentation des frais d'entretien et de maintenance.

### 2.1 Charges

Les charges totales s'élèvent à **CHF 6'149'700** (2025 : CHF 6'154'300, soit -1,4 %).

Compte	Montant (CHF)	Variation	Commentaire
4220.3010.01 Salaires du personnel	3'650'000	-2,7%	Adaptation selon comptes 2024

La Commission constate que les charges de personnel et de fonctionnement demeurent stables et qu'elles sont en adéquation avec les besoins réels du service d'ambulance. Cette évolution témoigne d'une planification budgétaire maîtrisée et adaptée aux exigences opérationnelles.

### 2.2 Produits

Les produits prévus pour 2026 s'élèvent à **CHF 6'149'700**.

Compte	Montant (CHF)	Variation	Commentaire
4220.4220.01 Interventions primaires	4'550'000	+3.3%	Légère augmentation
4220.4612 Subventions communes	1'293'700	-14.1%	Diminution de la part supportée par les communes

### 2.3 Résultat

Le budget 2026 présente un équilibre conforme aux prescriptions cantonales et statutaires. Le coût par habitant du service d'ambulance atteint son niveau le plus bas depuis le budget 2023. La Commission souligne toutefois que cette situation favorable est appelée à évoluer avec l'entrée en vigueur des charges liées à la mise en service de la nouvelle centrale des ambulances.

### 3. Bataillon

Pour la planification 2026 du bataillon, plusieurs facteurs sont à relever :

- un renforcement de la formation, tant pour l'ensemble des pompiers que pour les cadres, avec des modules spécifiques ;
- une augmentation des coûts liés aux infrastructures de formation (par ex. la maison du feu), ainsi que la systématisation des contrôles médicaux ;
- le remplacement des serveurs informatiques utilisés par le bataillon ;
- une adaptation de l'amortissement des vêtements en fonction de leur disponibilité effective ;
- enfin, le fonds spécial devrait être soldé d'ici la fin 2026.

#### 3.1 Charges

Les charges totales s'élèvent à **CHF 6'814'000** (2025 : CHF 6'914'500, soit -1.9 %).

Compte	Montant (CHF)	Variation	Commentaire
1500.3010.02 Salaires du personnel	1'170'000	-4.3%	Adaptation selon comptes 2024
1503.3010.01 Soldes d'exercices et cours régionaux	1'205'000	+1.2%	Plus de formations
1501.3160.00 Loyer des bâtiments PA	1'007'000	+2.2%	Adaptation selon comptes 2024

La Commission observe que les charges de personnel et de fonctionnement du bataillon demeurent stables, tout en répondant de manière adéquate aux besoins opérationnels. Cette stabilité traduit une gestion rigoureuse et adaptée aux missions confiées.

#### 3.2 Produits

Les produits prévus pour 2026 s'élèvent à **CHF 6'814'000** (équilibre budgétaire).

Compte	Montant (CHF)	Variation	Commentaire
1505.4612.00 Taxes d'exemption	4'342'000	+1.7%	Augmentation de la population
1505.4632.00 Subventions communes	1'513'600	-14.3%	Diminution de la part supportée par les communes

#### 3.3 Résultat

Le budget 2026 est équilibré, conformément aux prescriptions cantonales et statutaires. Le coût par habitant du service du feu se situe à son niveau le plus bas depuis le budget 2023. La Commission souligne toutefois que cette situation favorable est amenée à évoluer, notamment avec les charges futures liées à l'acquisition ou à la construction de nouvelles casernes.

---

## 4. Investissements

Le programme d'investissements 2026 s'élève à **CHF 695'000** :

- Remplacement de deux ambulances : CHF 695'000

**Financement :**

- Autofinancement : CHF 695'000

---

## 5. Conclusions et recommandations

Après examen, la Commission financière constate que :

- Le budget 2026 est clair, équilibré et conforme aux règles de comptabilité publique ;
- Les charges sont maîtrisées, avec des ajustements ponctuels répondant à des besoins objectivement justifiés (effectifs, véhicules, entretien) ;
- Le programme d'investissements est limité à ce qui est strictement nécessaire pour maintenir la qualité des prestations et garantir la sécurité de la population ;
- L'endettement de l'Association doit être suivi attentivement, afin d'éviter une augmentation trop importante des contributions communales.

**En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver le budget de fonctionnement 2025 tel qu'il a été présenté ce jour.**

Châtel-St-Denis, le 26 septembre 2025

Au nom de la commission financière de l'ASSF  
  
Laurent Menoud  
Président

  
Eric Barras  
Secrétaire

**Rapport de la commission financière  
à l'assemblée des délégué·e·s de l'association des  
Secours Sud Fribourgeois  
du 8 octobre 2025**

-

**Investissements 2026**

---

**Acquisition de deux nouvelles ambulances**

La commission a été informée du besoin, pour le Service des ambulances, de procéder au renouvellement régulier d'une ambulance chaque année. En raison du respect de la chronologie des procédures et des délais de livraison, il s'avère toutefois nécessaire, à titre exceptionnel, de commander deux ambulances en 2026.

La commission émet un préavis favorable à cet investissement.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Acquisition de deux nouvelles ambulances » tel qu'il a été présenté ce jour.

Châtel-St-Denis, le 26 septembre 2025

Au nom de la commission financière de l'ASSF



Laurent Menoud

Président



Eric Barras

Secrétaire